

Conseil exécutif tout document de support ayant servi à fixer la rémunération et les autres conditions de travail du président-directeur général de la Société par le conseil d'administration.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79612

Gouvernement du Québec

**Décret 682-2023, 5 avril 2023**

CONCERNANT la nomination de monsieur Patrick Dubé comme secrétaire du Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Patrick Dubé, sous-ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable, administrateur d'État I, soit nommé secrétaire du Conseil du trésor, au traitement annuel de 279 971 \$ à compter du 6 avril 2023;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable à monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre du niveau 5 soit majoré de 10%;

QUE le maximum de l'échelle de traitement applicable soit majoré d'un pourcentage égal à celui applicable aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein aux mêmes dates;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Patrick Dubé comme sous-ministre du niveau 5.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79613

Gouvernement du Québec

**Décret 683-2023, 5 avril 2023**

CONCERNANT la nomination de monsieur Frédéric Guay comme sous-ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Frédéric Guay, sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, administrateur d'État I, soit nommé sous-ministre du ministère des Transports et de la Mobilité durable, au traitement annuel de 270 871 \$ à compter du 6 avril 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Frédéric Guay comme sous-ministre du niveau 5.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79614

Gouvernement du Québec

**Décret 684-2023, 5 avril 2023**

CONCERNANT la nomination de monsieur Nicolas Paradis comme sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Nicolas Paradis, sous-ministre associé au ministère de la Justice, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, administrateur d'État I, au traitement annuel de 239 529 \$ à compter du 6 avril 2023;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à monsieur Nicolas Paradis comme sous-ministre du niveau 3.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
YVES OUELLET

79615